



## FRASER MILNER CASGRAIN S.E.N.C.R.L.

**PAR COURRIEL**

John Hurley  
(514) 878-8826  
john.hurley@fmc-law.com  
Dossier 511026-000031

Le 9 novembre 2007

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria, Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du Protocole d'entente visant la suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour et de l'Entente finale entre Hydro-Québec Distribution et TransCanada Energy Ltd.  
Dossier de la Régie : R-3649-2007**

Chère consœur,

Conformément à la lettre procédurale de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») en date du 6 novembre 2007, la présente est pour vous informer que TransCanada Energy Ltd. (« **TCE** ») a un intérêt pertinent à l'examen de la demande mentionnée en titre.

En effet, TCE est signataire du Protocole d'entente avec Hydro-Québec Distribution (le « **Distributeur** ») faisant l'objet de cette demande.

Tel que mentionné aux paragraphes 11 et 12 de la demande d'HQD, le Protocole d'entente contient des clauses de confidentialité, et le Distributeur et TCE demandent à la Régie de constater et de maintenir la confidentialité de certains renseignements et d'en interdire la divulgation, la publication et la diffusion.

Par ailleurs, conformément à l'avant dernier alinéa de la lettre procédurale de la Régie en date du 6 novembre, TCE a fait parvenir une lettre en date de ce jour au Distributeur, précisant les dispositions du Protocole d'entente pour lesquelles la confidentialité est demandée et justifiant cette demande.



FRASER MILNER CASGRAIN

Page 2

Par conséquent, nous demandons à la Régie d'autoriser TCE à participer à l'examen de cette demande afin de demander à la Régie de constater et de maintenir la confidentialité de certains renseignements et d'en interdire la divulgation, la publication et la diffusion.

TCE sera représentée à la session de travail du 13 novembre 2007 par ses procureurs soussignés, notamment mon associé, Stéphane Miron, et moi-même.

Recevez, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRASER MILNER CASGRAIN S.E.N.C.R.L.**

*(s) John Hurley*

John Hurley

c.c. Me Yves Fréchette, Hydro-Québec Distribution  
Les intéressés